



## COMMUNIQUE DE PRESSE

*Le 12 novembre 2021,*

### **Crédit d'impôt bio : les députés répondent à la demande de la FNSEA**

Les agriculteurs bio, fortement exposés dans un contexte inédit, doivent faire face à de nouvelles difficultés. Certaines filières, comme le lait ou les œufs, sont confrontées à des déséquilibres de marchés importants et toutes les filières bio sont également frappées par une hausse des charges sans précédent (alimentation animale, énergie, matériel...).

Face à ces évolutions, mais aussi aux objectifs très ambitieux de développement de l'agriculture biologique fixés par le gouvernement dans le cadre de la PAC (18 % de la SAU en 2027 contre 9,5 % actuellement), la FNSEA s'est positionnée en faveur d'un accompagnement durable et responsable de la production biologique. Elle a donc demandé une augmentation significative du crédit d'impôt pour épauler les producteurs engagés dans ce mode de production, sans distorsion entre les producteurs, les filières ou les régions.

La FNSEA a ainsi porté devant les députés un amendement, dans le cadre du projet de Loi de finances pour 2022, visant à augmenter le montant du crédit d'impôt dédié à l'agriculture biologique, actuellement de 3500 euros, à 5000 euros. Dans le même temps, la FNSEA a demandé que le plafonnement du cumul du crédit d'impôt avec l'aide à la conversion, aujourd'hui fixé à 4000 €, évolue à 5500 €.

Les députés viennent de faire une bonne partie du chemin en votant une évolution du crédit d'impôt à 4500 €, et en augmentant le plafond à 5000 €. Ils ont aussi prorogé le dispositif, prévu jusqu'en fin d'année prochaine, jusqu'en 2025.

La FNSEA salue cette avancée qui renforce l'accompagnement des agriculteurs engagés en bio. Il faut toutefois poursuivre dans la voie d'une approche économique de l'agriculture biologique car le développement de l'offre doit impérativement rester en cohérence avec le développement de la demande.

**Contact presse FNSEA :**

Sabri Derradji - 06 21 16 80 84 - [sabri.derradji@reseaufnsea.fr](mailto:sabri.derradji@reseaufnsea.fr)